

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Rubis Pasta

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: 217/19/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0021304-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	19
5.1. Consignes d'utilisation	19
5.2. Mesures de gestion des risques	21
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	21
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	21
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	22
6. Autres informations	22

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Rubis Pasta
RACAN PASTE DF
PASTE DF
SOURAXA

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation	217/19/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0021304-0000	
Date de l'autorisation	08/11/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	01/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LODI SAS
Adresse du fabricant	Parc d'activités des 4 routes 35390 Grand-Fougeray France
Emplacement des sites de fabrication	Parc d'activités du Pays du Grand Fougeray Espace Nord 24 et 26 rue des Pionniers 35390 Grand-Fougeray France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	26 - Difenacoum
Nom du fabricant	Pelgar International Ltd
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane Industrial Estate, Newman Lane, Alton Hampshire GU34 2QR Alton Hampshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prqazska 54, 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0,005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le récipient dans selon la réglementation locale

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats - Professionnels formés - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Adultes & juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes & juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes & juveniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Rats Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats : Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

Le produit est fourni sous forme de sachet de 10g (papier de thé) puis conditionnés dans des:

- Seaux en PE/ PP : 3kg, 3.5kg, 4kg, 4.5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg , 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- Boîtes en cartons avec sachet interne en PE: 3kg, 3.5kg, 4kg, 4.5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg , 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg;

Cartouches plastique PP: 50g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g sont conditionnées ensuite en carton de: 3Kg à 10Kg

Boîtes d'appât pré-remplies (2x10g ou 3x10g) en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3Kg à 5 kg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Appâts couverts:

- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

Appâtage permanent:

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.

- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

Appâtage permanent:

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.

- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et/ou rats - professionnels formés - Extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Adultes & juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes & juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes & juveniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Rats Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg.

Le produit est fourni sous forme de sachet de 10g (papier de thé) puis conditionnés dans des:

- Seaux en PE/ PP : 3kg, 3.5kg, 4kg, 4.5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg , 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- Boites en cartons avec sachet interne en PE: 3kg, 3.5kg, 4kg, 4.5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg , 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg;

Cartouches plastique PP: 50g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g conditionnées ensuite en carton de: 3Kg à 10Kg

Boîtes d'appât pré-remplies (2x10g ou 3x10g) en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3Kg à 5 kg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Appâts couverts:

- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

Appâtage permanent:

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.

Terriers:

- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti et dispersé.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

Appâtage permanent:

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.

- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats - professionnels formés - Zones ouvertes extérieures et décharges extérieures

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes & juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes & Juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Rats Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation: 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation: 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le produit est fourni sous forme de sachet de 10g (papier de thé) puis conditionnés dans des: - Seaux en PE/ PP : 3kg, 3.5kg, 4kg, 4.5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg , 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ; - Boites en cartons avec sache interne en PE: 3kg, 3.5kg, 4kg, 4.5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg , 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg; Cartouches plastique PP: 50g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g conditionnées ensuite en carton de: 3Kg à 10Kg Boîtes d'appât pré-remplies (2x10g ou 3x10g) en PP, PS ou PVC emballées dans des

cartons de 3Kg à 5 kg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Appâts couverts:

- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles

Appâtage permanent:

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.

Terriers:

- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

Appâtage permanent:

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.

- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques – Professionnels – Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Adultes & juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres à 5 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: - 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres à 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le produit est fourni sous forme de sachet de 10g (papier de thé) puis conditionnés dans des: - Seaux en PE/ PP : 3kg, 3.5kg, 4kg, 4.5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg , 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ; - Boites en cartons avec sache interne en PE: 3kg, 3.5kg, 4kg, 4.5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg , 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg; Cartouches plastique PP: 50g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g conditionnées ensuite en carton de: 3Kg à 10Kg Boîtes d'appât pré-remplies (2x10g ou 3x10g) en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3Kg à 5 kg.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appât doivent être placés à proximité immédiate des lieux où une activité de rongeurs a déjà été observée (par exemple, des chemins de déplacement, des sites de nidification, des parcs d'engraissement, des trous, des terriers, etc.).
- Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée.
- Répéter le traitement dans les cas où il y a preuve d'une nouvelle infestation (p. Ex. Traces fraîches ou fientes). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de contrôle à déplacer les appâts tous les 2-3 jours au moment de l'inspection ou de l'ajout de points d'appâts. Faites des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou qui a été endommagé par de l'eau ou contaminé par de la terre. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant plus de points d'appâts. Ne pas augmenter la taille du point d'appât. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors de l'examen du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une résistance à certaines substances actives spécifiques est suspecté, évitez leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différentes substances actives anticoagulantes.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé ou permanent.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- N'utilisez pas d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention de l'infestation par les rongeurs ou la surveillance de leurs activités.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer que:
 - le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, "réservé aux professionnels").
 - le produit doit être utilisé dans des stations d'appât inviolables adéquates (par exemple, "utilisation dans des stations d'appât inviolables uniquement").
- les utilisateurs doivent étiqueter correctement les postes d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, étiqueter les postes d'appâts conformément aux recommandations du produit).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c.-à-d. L'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer qu'en cas de suspicion d'efficacité à la fin du traitement (l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit consulter le fournisseur du produit ou appeler une entreprise de lutte antiparasitaire.
- Ne lavez pas les stations d'appât avec de l'eau entre les applications.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats - Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes & juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes & juveniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: - 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10 mètres.- 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le produit est fourni sous forme de sachet de 10g (papier de thé) puis conditionnés

dans des:

- Seaux en PE/ PP : 3kg, 3.5kg, 4kg, 4.5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg , 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- Boîtes en cartons avec sachet interne en PE: 3kg, 3.5kg, 4kg, 4.5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg , 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg;

Cartouches plastique PP: 50g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g conditionnées ensuite en carton de: 3Kg à 10Kg

Boîtes d'appât pré-remplies (2x10g ou 3x10g) en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3Kg à 5 kg.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appât doivent être placés à proximité immédiate des lieux où une activité de rongeurs a déjà été observée (par exemple, des chemins de déplacement, des sites de nidification, des parcs d'engraissement, des trous, des terriers, etc.).

- Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Ne déplacez pas et ne dérangez pas les points d'appât pendant plusieurs jours après avoir déposé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité de rat supérieure.

- Les stations d'appât ne doivent être visitées que 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine après, afin de vérifier si l'appât est accepté, les stations d'appât sont intactes et pour éliminer les corps de rongeurs. Remplissez à nouveau l'appât si nécessaire.

- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors de l'examen du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une résistance à certaines substances actives spécifiques est suspectée, évitez leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différentes substances actives anticoagulantes.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé ou permanent.

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- N'utilisez pas d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention de l'infestation par les rongeurs ou la surveillance de leurs activités.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer que:
 - le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, "réservé aux professionnels").
 - le produit doit être utilisé dans des stations d'appât inviolables adéquates (par exemple, "utilisation dans des stations d'appât inviolables uniquement").
 - les utilisateurs doivent étiqueter correctement les postes d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, étiqueter les postes d'appâts conformément aux recommandations du produit").
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c.-à-d. L'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer qu'en cas de suspicion d'efficacité à la fin du traitement (l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit consulter le fournisseur du produit ou appeler une entreprise de lutte antiparasitaire.
- Ne lavez pas les stations d'appât avec de l'eau entre les applications.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris domestiques et/ou rats – Professionnels –Extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Adultes & juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes & juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes & juveniles</p>

Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Rats Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Souris: - 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 à 5 mètres. Rats: - 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le produit est fourni sous forme de sachet de 10g (papier de thé) puis conditionnés dans des: - Seaux en PE/ PP : 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg , 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ; - Boîtes en cartons avec sachet interne en PE: 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg , 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg; Cartouches plastique PP: 50g, 100g, 150g, 200g, 250g, 260g, 270g, 280g, 310g, 500g conditionnées ensuite en carton de: 3Kg à 10Kg Boîtes d'appât pré-remplies (2x10g ou 3x10g) en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3Kg à 5 kg.

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour les souris:

- Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée.

- Répéter le traitement dans les cas où il y a preuve d'une nouvelle infestation (p. Ex. Traces fraîches ou fientes). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de contrôle à déplacer les appâts tous les 2-3 jours au moment de l'inspection ou de l'ajout de points d'appâts. Faites des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou qui a été endommagé par de l'eau ou contaminé par de la terre. Si tout l'appât a été mangé dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant plus de points d'appâts. Ne pas augmenter la taille du point d'appât.

Pour les rats:

- Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Ne déplacez pas et ne dérangez pas les points d'appât pendant plusieurs jours après avoir déposé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité de rat supérieure.

- Les stations d'appât ne doivent être visitées que 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine après, afin de vérifier si l'appât est accepté, les stations d'appât sont intactes et pour éliminer les corps de rongeurs. Remplissez à nouveau l'appât si nécessaire.

- Les postes d'appât doivent être placés à proximité immédiate des lieux où une activité de rongeurs a déjà été observée (par exemple, des chemins de déplacement, des sites de nidification, des parcs d'engraissement, des trous, des terriers, etc.).

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors de l'examen du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où une résistance à certaines substances actives spécifiques est suspecté, évitez leur utilisation. Pour contrôler la propagation de la résistance, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différentes substances actives anticoagulantes.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé ou permanent.

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du

traitement.

- N'utilisez pas d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention de l'infestation par les rongeurs ou la surveillance de leurs activités.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer que:
 - le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, "réservé aux professionnels").
 - le produit doit être utilisé dans des stations d'appât inviolables adéquates (par exemple, "utilisation dans des stations d'appât inviolables uniquement").
- les utilisateurs doivent étiqueter correctement les postes d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, étiqueter les postes d'appâts conformément aux recommandations du produit).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c.-à-d. L'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer qu'en cas de suspicion d'efficacité à la fin du traitement (l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit consulter le fournisseur du produit ou appeler une entreprise de lutte antiparasitaire.
- Ne lavez pas les stations d'appât avec de l'eau entre les applications.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.

- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

Utilisateur professionnel qualifié:

- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (nitril, EN374).

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

Utilisateur professionnel qualifié:

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance.

Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison (Tél. 8002-5500)».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. L'utilisation de gants est recommandée.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation: 24 mois
- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Conserver uniquement dans le conteneur d'origine.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.
- L'emballage du produit a été testé pour la résistance des enfants.